



ARBORIS
consultants

Focus sur la chenille processionnaire du Pin Du 29 Mars 2023

Bulletin d'inscription à retourner avant le 21 Février 2023 à :

ARBORIS Consultants - Résidence le Bois de Boulogne - Bât A - 80 route de Grenoble - 06200 NICE

Organisme de formation enregistré sous le N° 93.06.07656.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Tél. : 06 30 36 32 24 – Courriel : formation@arboris-consultants.fr

Participant

Nom et Prénom :

Tél. : Courriel :

Profession : Secteur d'activité :

Bénéficiez-vous de la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé ? Oui Non
(si oui, notre référent handicap prendra contact avec vous afin d'adapter la formation à vos besoins)

Facturation

Nom de la société :

Adresse :

Tél. : Courriel :

Le participant s'inscrit à la formation organisée à Saint-Germain-en-Laye(78) le 29 Mars 2023 (soit 7 heures de formation).

Montant de la formation* : 285 € Net de taxes. Comprenant :

- o **Acompte 30 %** : 85,5 € à joindre à ce bulletin avant le 21 Février 2023;
- o **Règlement du Solde** à la réception de la facture.

Le montant correspond à la participation aux journées de formation, aux documents remis. Les repas ne sont pas inclus.

Paiement par : la Société et/ou Un OPCO :

Chèque ou Virement (IBAN FR76 3000 3014 9500 0209 1275 893 – BIC SWIFT : OGEFRPP)

Vous attestez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes, du programme prévisionnel et des prérequis pour assister à la formation.

Fait à :

Cachet de l'entreprise — Nom du signataire

Le :

*ARBORIS Consultants est un organisme exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code général des impôts. Les formations animées par des formateurs sous-traitants non exonérés de TVA sont alors soumises à une TVA de 20%.